



Carte Nationale d'identité pour les personnes mineures

- Durée de validité 10 ans
- La présence du mineur au guichet est obligatoire lors de la demande de la carte d'identité. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur).
- Vous devez apporter les **originaux** des pièces demandées

Pièces à fournir selon la situation

- 2 photos d'identité récentes**
 - tête nue de face
 - le fond doit être uni, de couleur clair, bleu clair ou gris clair
 - le blanc est interdit
 - taille de la photo 35*45mm
 - Carte nationale d'identité sécurisée périmée depuis moins de 2 ans (sinon acte de naissance avec filiation)**
 - OU passeport sécurisé ou périmé depuis moins de 2 ans
 - OU justificatif de vol ou de perte et 25€ de timbres fiscaux ainsi qu'un justificatif d'identité avec photo
 - Acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation complète**
 - Livret de famille**
 - Pièce d'identité du parent demandeur**
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
(par exemple avis d'imposition, facture d'électricité ou de gaz, facture téléphone)
 - Si les parents sont séparés ou divorcés**
Un justificatif de l'autorité parentale
 - Un justificatif de la nationalité française**
-